

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-8

OBJET
Compte de
gestion 2023

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-9

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Compte
administratif
2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEP REZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, présente le projet de Compte Administratif 2023 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public ;

Après avoir délibéré, M. le maire s'étant absenté, le conseil municipal, provisoirement présidé par M. Michel PIQUET,

ADOpte le Compte Administratif 2023 et ses résultats

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-10

OBJET
Affectation des
résultats 2023

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances ;

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 lors du vote du compte administratif ;

Vu la proposition d'affecter la somme de 65 205,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'affecter 65 205,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-11

OBJET
Taux des impôts
2024

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour 2024 comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 48,60%
- taxe foncière sur le non bâti : 59,74%
- taxe d'habitation : 23,86€

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subventions de
fonctionnement
aux associations
2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRESZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant que les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote concernant l'association dont ils sont membres conformément à l'article L 2131-11 CGCT,

Considérant que cette disposition s'applique aux conseillers municipaux suivants :

- M. Didier BAERT pour le Comité de braderie et le Jardin du cheminot
- M. Cécil DEMULIER pour Retrogaming
- M. Guy DERACHE pour Aytimoun-Yo France
- Mme Nathalie GABRYELEWICZ pour la GVF
- M. Jacques LEMAIRE pour l'Equipage
- M. Ludovic ROHART pour la SPL de la Pévèle
- Mme Nelly THIEFFRY pour l'Amicale laïque
- M. Roger VANDEVYVERE pour l'UNC-AFN

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, APPROUVE le paiement des subventions 2024 selon l'annexe ci-jointe.

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-14

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention au
Stade orchésien

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPPEZ ET MARINE HERLEM

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 32 000€ allouée au Stade orchésien pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le Stade orchésien relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 32 000€

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-15

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention au
BCO association

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPPEZ ET MARINE HERLEM

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 32 000€ allouée au Stade orchésien pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le BCO association relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 80 000€

Publiée le

29 MARS 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-16

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention à la
SPL de la Pévèle

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 40 000€ allouée à la SPL de la Pévèle pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec la SPL de la Pévèle association relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 40 000€

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-17

OBJET
Subvention à
l'Académie de
musique

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRESZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 103 000€ allouée à l'Académie de musique pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec l'Académie de musique relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 103 000€

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Subvention au
BCO SASP

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRESZ ET MARINE HERLEM

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 100 000€ allouée au BCO SASP pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le BCO SASP relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 100 000€

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Adhésion à
l'association
« Villes
internet »

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu les nombreuses actions municipales liées au numérique ;

Vu le projet de la ville de concourir au label Ville numérique ;

Considérant que l'association Villes Internet est une association d'élus dédiée à l'internet citoyen et au numérique urbain ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion à l'association VILLES INTERNET

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le
29 MARS 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-20

OBJET
Prix du salon
artistique Joël
BAERT

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'organisation du salon artistique Joël BAERT du 18 au 20 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE les prix suivants :

- Grand prix de la ville d'Orchies section huile : 100€
- Grand prix de la ville d'Orchies section aquarelle : 100€
- Grand prix de la ville d'Orchies section pastel : 100€
- Grand prix de la ville d'Orchies section sculpture : 100€
- Grand prix de la ville d'Orchies section tapisseries : 100€
- Prix Joël BAERT : 150€

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-21

OBJET
Exploitation de
chauffage des
bâtiments
communaux

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

12 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres concernant le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux avec garantie totale des installations, lequel attribue les notes suivantes :

- DALKIA : 91,50 points
- ENGIE ENERGIE SERVICES : 96,64 points

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres

AUTORISE M. le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise
ENGIE ENERGIE SERVICES

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-22

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Prime annuelle du
personnel
municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la prime annuelle versée au personnel municipal comme suit : pour l'année 2024, la prime pour les agents titulaires est portée à 1 665€ et la prime pour les non titulaires est portée à 1 770€

CONFIRME que la prime du 2^{ème} semestre sera versée en novembre 2024 et que les heures payées en décembre 2024 seront reprises dans le calcul de la prime du 1^{er} semestre 2025

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-23

OBJET
Mise à jour du
tableau des
effectifs

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu les avancements de grade d'agents municipaux ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les créations de postes suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024 :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Publiée le

7 2 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-23

OBJET
Mise à jour du
tableau des
effectifs

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu les avancements de grade d'agents municipaux ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les créations de postes suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024 :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Publiée le

7 2 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-24

OBJET
CDD Service
Urbanisme du 1^{er}
mai 2024 au 30
avril 2025

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service URBANISME ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} mai 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service URBANISME.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-25

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Service
Comptabilité du
1^{er} juillet 2024
au 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service COMPTABILITE ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service COMPTABILITE.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

12 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-26

OBJET
CDD Service RH
du 1^{er} juillet
2024 au 30 juin
2025

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service RESSOURCES HUMAINES, notamment le service formation ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service RESSOURCES HUMAINES.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-27

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Service RH
du 1^{er} juillet
2024 au 30 juin
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service RESSOURCES HUMAINES, notamment le service paie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service RESSOURCES HUMAINES.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

21 2 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-28

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Vacataire du 1^{er}
juillet 2024 au
30 juin 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRES ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il précise aux membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité territoriale
- rémunération attachée à l'acte

Il propose donc aux membres du Conseil municipal de renouveler le recours à un vacataire pour effectuer l'ouverture et la fermeture du parc municipal du Millénium - Jean MONTOIS pour une période d'un an.

Il propose également aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 14€ pour une journée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à recruter un vacataire pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 14€ par journée
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Publiée le

2 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-29

OBJET
Convention avec
l'Arche de Louna

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la politique municipale en faveur du bien-être animal ;

Vu la mise en place depuis 2021 d'un dispositif en faveur de la stérilisation des chats errants en partenariat avec l'association L'Arche de Louna et la Fondation 30 millions d'amis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la poursuite du partenariat avec l'Arche de Louna et la Fondation 30 millions d'amis

AUTORISE M. le maire à signer la convention afférente

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-30

OBJET
Convention avec
la SCI PURA
VIDA

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu l'article UB 12 du règlement du Plan local d'urbanisme de la ville d'Orchies ;

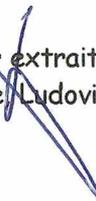
Vu le projet de permis de construire déposé par la SCI PURA VIDA pour le changement de destination d'une habitation en cabinet d'audio-prothésiste au 35 rue Claude Jean ;

Vu le besoin d'une place de stationnement pour ledit projet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la concession à long terme d'une place de stationnement rue de Falemprise au bénéfice de la SCI PURA VIDA

AUTORISE M. le maire à signer la convention afférente

Pour extrait conforme,
Le Maire  Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-31

OBJET
Vente à la
société LEROUX
de 3 020 m²
(parcelle
D2183p)

Résultat du vote

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la délibération 2023-106 du 21 décembre 2023 approuvant la vente d'une surface d'environ 2 420 m² à la société LEROUX (parcelle D2183p) dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment logistique ;

Vu la demande de la société LEROUX d'ajouter à cette emprise une surface d'environ 600 m² ;

Vu l'avis du Domaine en date du 16 novembre 2023 estimant ladite parcelle à 24,24€ le m² ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la vente de la parcelle D2183p pour une surface d'environ 3 020 m² selon le plan en annexe au prix de 81 540€ au profit de la société LEROUX ;

AUTORISE M. le maire, ou toute personne mandatée par lui, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-32

OBJET
Vente du 12 rue
Warocquier
Rempart

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

2 AVR 2024

Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le projet de la SCI 2G IMMO de développer son activité de commerce de cuisine italienne dans le centre-ville au sein de l'immeuble situé au 12 rue Warocquier Rempart ;

Vu l'avis du Domaine en date du 2 novembre 2023 estimant la valeur dudit bien à 165 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 15% ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la vente de l'immeuble situé au 12 rue Warocquier Rempart au prix de 162 000€ au profit de la SCI 2G IMMO ;

AUTORISE M. le maire, ou toute personne mandatée par lui, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-33

OBJET
Vente du 16 bis
rue Jules Roch

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le
12 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le projet immobilier de M. Julien VOISIN, pour le groupe SYLVAGREG (ICARE), sur la propriété située au 16 bis rue Jules Roch, composée des parcelles D1074, 1822, 1823, 1882 et 2703 d'une contenance totale d'environ 1 909 m² ;

Vu l'avis du Domaine en date du 26 octobre 2022 indiquant qu'une cession au prix total de 385 000€ n'appelle pas d'observation de la part des Domaines ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la vente de l'immeuble situé au 16 bis rue Jules Roch au prix de 450 000€ au profit de M. Julien VOISIN pour le groupe SYLVAGREG (ICARE)

AUTORISE M. le maire, ou toute personne mandatée par lui, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-34

OBJET
Aide à l'achat
d'un
récupérateur
d'eau de pluie

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la politique municipale de préservation des ressources naturelles et notamment de gestion raisonnée de l'eau ;

Vu la proposition de mettre en place un dispositif d'aide financière à destination des Orchésiens pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie ;

Vu les modalités d'attribution de cette aide :

- matériel concerné : cuve de récupération d'eau de 300l fabriquée en France achetée dans un commerce sur le territoire communal
- bénéficiaires : habitants de la commune, majeurs, à hauteur d'une seule aide communale par foyer
- montant de l'aide : 40% du montant total de l'achat avec un plafond de 50€
- aide limitée aux 100 premières demandes

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE le dispositif d'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Publiée le

12 AVR 2024
Certifié exact
Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART~~

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-35

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
soutien financier
pour le
recrutement d'un
manager de
commerce de
centre-ville

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la délibération 2023-90 du 28 septembre 2023 approuvant la charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs » ;

Vu le dispositif régional en faveur du recrutement d'un manager de centre-ville » ;

Considérant qu'un agent municipal effectue actuellement cette mission à temps partiel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès de la Région Hauts-de-France de 45 000€ sur une période de trois ans dans le cadre des missions du manager de centre-ville.

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département
du Nord
Arrondissement
de Douai
2024-36

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Convention de
partenariat pour
la création d'un
axe cyclable
entre Orchies et
Landas

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la politique municipale en faveur du développement des axes cyclables ;

Vu le projet de liaison cyclable entre Orchies et Landas, le long de la RD 158, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord, d'un montant prévisionnel de 781 000€ HT ;

Vu le projet de convention proposé par la Département du Nord, avec cofinancement dudit projet :

- sur la section hors agglomération à hauteur de 70% pour le Département du Nord et 30% pour la Communauté de communes Pévèle Carembault
- sur la section en agglomération d'Orchies à hauteur de 70% pour le Département du Nord et 30% pour la commune d'Orchies

Vu le plan de financement suivant :

- Travaux hors agglomération : 747 000€ HT
Département du Nord : 522 900€
CCPC : 224 100€

- Travaux en agglomération d'Orchies : 34 000€ HT
Département du Nord : 23 800€
Ville d'Orchies : 10 200€

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement cyclable entre Orchies et Landas

AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat ci-annexée pour la création d'un aménagement cyclable entre Orchies et Landas et tout document y afférent

Publiée le

12 AVR 2024

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-37

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention au
titre du dispositif
APCD pour l'axe
cyclable Orchies-
Landas

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le projet d'un aménagement cyclable entre Orchies et Landas d'un coût prévisionnel de 14 530€ HT ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du dispositif Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 10 897,50€ au titre du dispositif APCD
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-38

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention au
titre du produit
des amendes de
police pour la
sécurisation de
l'intersection
entre les rues
Jules Rieu et
Jean Lagache

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le projet de sécurisation de l'intersection des rues Jules Rieu et Jean Lagache, d'un coût prévisionnel de 69 850€ HT ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme de répartition du produit des amendes de police relatifs à la maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 30 000€ au titre de la répartition du produit des amendes de police
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Publiée le

29 MARS 2024
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention au
titre des Aides à
la Sécurisation
des Routes
Départementales
en Agglomération
(ASRDA) pour la
sécurisation de
l'intersection
entre les rues
Jules Rieu et
Jean Laagche

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRESZ ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le projet de sécurisation de l'intersection des rues Jules Rieu et Jean Laagche, d'un coût prévisionnel de 69 850€ HT ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme de répartition des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) concernant la maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et la sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 30 000€ au titre de la répartition des ASRDA
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Publiée le

29 MARS 2024

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2024-42

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Convention de
groupement de
commandes CCPC
électricité

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 15 mars 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MARINE HERLEM

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Marie-Josée MASSON, EMILIE PLAISANT A GUY DERACHE, JEROME DERVAUX A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CC_2024_018 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture* »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité ;

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE

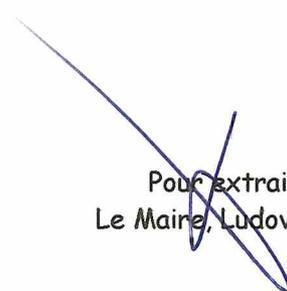
- De participer au groupement de commandes « *Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture* »,
- D'autoriser M. le maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent

Publiée le

 2 AVR 2024

Certifié exact

Le Maire


Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART